

# COMMENT SE PASSER DES DÉSHÉRBANTS CHIMIQUES ?

**Deux solutions :** Soit on évite le développement des herbes sauvages avec des méthodes préventives, soit on désherbe à l'aide de techniques «douces» qui se substituent aux herbicides.

## Les méthodes préventives Les techniques alternatives

Simple et peu onéreuse, ces solutions limitent la pousse au pied des plantations isolées et dans les massifs arbustifs.

### LE PAILLAGE

Ce procédé consiste à recouvrir le sol avec des matériaux d'origine végétale ou minérale, par exemple les broyats de déchets verts produits par la commune. Outre la préservation de la qualité de l'eau, le paillage offre d'autres avantages : lutte contre l'érosion et le ruissellement, protection contre le dessèchement lié au soleil et au vent, apport d'éléments nutritifs après dégradation dans le cas d'un paillage organique...

### LES PLANTES COUVRE-SOL OU LA «VÉGÉTALISATION»

Sous un arbre, sur un talus, dans les endroits difficiles à entretenir, les plantes couvre-sol ou tapissantes représentent le choix le plus judicieux. Il s'agit de plantes rampantes, à croissance rapide, telles que le millepertuis, le cotonéaster rampant, le lierre, le chèvrefeuille, la petite pervenche, le muguet... ou tout simplement le gazon au pied des arbres. Requérant peu d'entretien, ces végétaux de couverture apportent une touche esthétique supplémentaire à l'espace vert, voire un parfum agréable (chèvrefeuille).



Paillage minéral



Désherbage thermique



Désherbage mécanique

### LE DÉSHÉRBAGE MANUEL

Elles suppriment le coût d'achat des herbicides, mais exigent des travaux d'entretien réguliers. Il se pratique principalement par binage, griffage, bêchage ou rotofil. Il peut être utilement complété pour les trottoirs et caniveaux par un brossage ou balayage dans le but d'enlever la matière organique, substrat des «herbes folles».

Avantages : aération du sol, meilleure pénétration de l'eau vers les racines de la végétation que l'on souhaite maintenir, et cela sans investissement majeur, hormis les binettes !

Avantages : aération du sol, meilleure pénétration de l'eau vers les racines de la végétation que l'on souhaite maintenir, et cela sans investissement majeur, hormis les binettes !

Avantages : aération du sol, meilleure pénétration de l'eau vers les racines de la végétation que l'on souhaite maintenir, et cela sans investissement majeur, hormis les binettes !

Avantages : aération du sol, meilleure pénétration de l'eau vers les racines de la végétation que l'on souhaite maintenir, et cela sans investissement majeur, hormis les binettes !

Avantages : aération du sol, meilleure pénétration de l'eau vers les racines de la végétation que l'on souhaite maintenir, et cela sans investissement majeur, hormis les binettes !

Avantages : aération du sol, meilleure pénétration de l'eau vers les racines de la végétation que l'on souhaite maintenir, et cela sans investissement majeur, hormis les binettes !

Avantages : aération du sol, meilleure pénétration de l'eau vers les racines de la végétation que l'on souhaite maintenir, et cela sans investissement majeur, hormis les binettes !

Avantages : aération du sol, meilleure pénétration de l'eau vers les racines de la végétation que l'on souhaite maintenir, et cela sans investissement majeur, hormis les binettes !

Avantages : aération du sol, meilleure pénétration de l'eau vers les racines de la végétation que l'on souhaite maintenir, et cela sans investissement majeur, hormis les binettes !

Avantages : aération du sol, meilleure pénétration de l'eau vers les racines de la végétation que l'on souhaite maintenir, et cela sans investissement majeur, hormis les binettes !

Avantages : aération du sol, meilleure pénétration de l'eau vers les racines de la végétation que l'on souhaite maintenir, et cela sans investissement majeur, hormis les binettes !

Avantages : aération du sol, meilleure pénétration de l'eau vers les racines de la végétation que l'on souhaite maintenir, et cela sans investissement majeur, hormis les binettes !

Avantages : aération du sol, meilleure pénétration de l'eau vers les racines de la végétation que l'on souhaite maintenir, et cela sans investissement majeur, hormis les binettes !

Elles suppriment le coût d'achat des herbicides, mais exigent des travaux d'entretien réguliers.

### LE DÉSHÉRBAGE MANUEL

Elles suppriment le coût d'achat des herbicides, mais exigent des travaux d'entretien réguliers. Il se pratique principalement par binage, griffage, bêchage ou rotofil. Il peut être utilement complété pour les trottoirs et caniveaux par un brossage ou balayage dans le but d'enlever la matière organique, substrat des «herbes folles».

### LE DÉSHÉRBAGE MÉCANIQUE OU THERMIQUE

Les techniques de désherbage mécanique (balayage mécanisé, brosses rotatives, sabots rotatifs) ou thermique (au gaz, à la vapeur, à l'eau chaude ou à la mousse) agissent différemment sur les adventices et sur les surfaces.

Leur niveau de performance et leur coût de revient, variables d'une technique à l'autre, nécessitent une étude préalable au choix de la méthode de désherbage.

Leur niveau de performance et leur coût de revient, variables d'une technique à l'autre, nécessitent une étude préalable au choix de la méthode de désherbage.

Leur niveau de performance et leur coût de revient, variables d'une technique à l'autre, nécessitent une étude préalable au choix de la méthode de désherbage.

Leur niveau de performance et leur coût de revient, variables d'une technique à l'autre, nécessitent une étude préalable au choix de la méthode de désherbage.

Leur niveau de performance et leur coût de revient, variables d'une technique à l'autre, nécessitent une étude préalable au choix de la méthode de désherbage.

Leur niveau de performance et leur coût de revient, variables d'une technique à l'autre, nécessitent une étude préalable au choix de la méthode de désherbage.

Leur niveau de performance et leur coût de revient, variables d'une technique à l'autre, nécessitent une étude préalable au choix de la méthode de désherbage.

Leur niveau de performance et leur coût de revient, variables d'une technique à l'autre, nécessitent une étude préalable au choix de la méthode de désherbage.

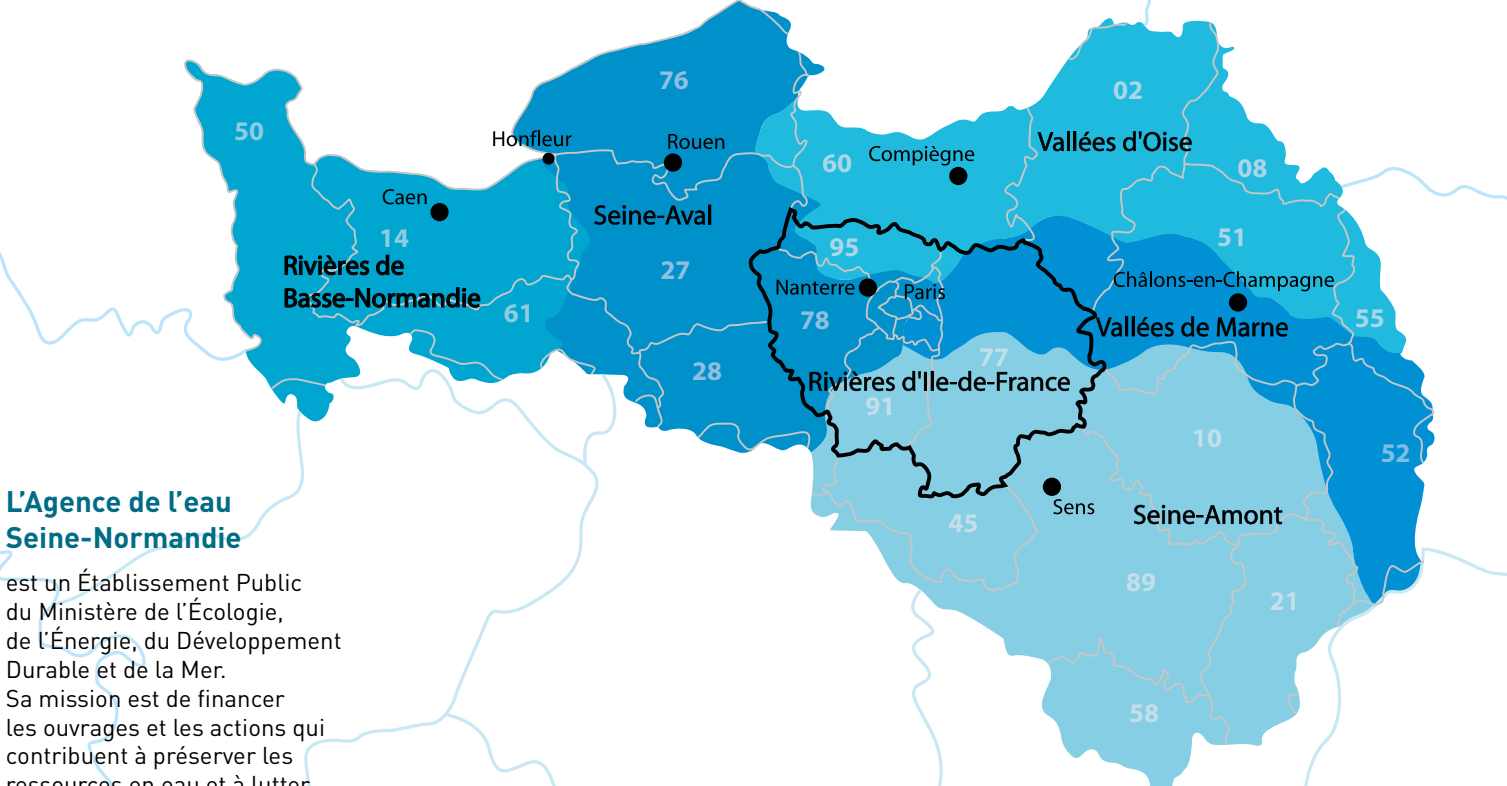
Leur niveau de performance et leur coût de revient, variables d'une technique à l'autre, nécessitent une étude préalable au choix de la méthode de désherbage.

Leur niveau de performance et leur coût de revient, variables d'une technique à l'autre, nécessitent une étude préalable au choix de la méthode de désherbage.

Leur niveau de performance et leur coût de revient, variables d'une technique à l'autre, nécessitent une étude préalable au choix de la méthode de désherbage.

Leur niveau de performance et leur coût de revient, variables d'une technique à l'autre, nécessitent une étude préalable au choix de la méthode de désherbage.

Leur niveau de performance et leur coût de revient, variables d'une technique à l'autre, nécessitent une étude préalable au choix de la méthode de désherbage.



## L'Agence de l'eau Seine-Normandie

est un Établissement Public du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer. Sa mission est de financer les ouvrages et les actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions, en respectant le développement des activités économiques. Pour ce faire, elle perçoit des redevances auprès de l'ensemble des usagers qu'elle redistribue sous forme d'aides financières aux collectivités locales, aux industriels, aux artisans, aux agriculteurs et aux associations qui entreprennent des actions de protection du milieu naturel.

### Siège

**Direction de l'eau, des milieux aquatiques et de l'agriculture**  
Service eaux souterraines et agriculture

51, rue Salvador Allende - 92027 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 41 20 18 31  
Fax : 01 41 20 16 24

[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

### Vos interlocuteurs

**Les services milieux aquatiques et agriculture de l'Agence de l'eau Seine-Normandie**

#### En direction territoriale

**Rivières d'Ile-de-France et Paris petite couronne**  
51, rue Salvador Allende - 92027 Nanterre cedex  
Tél : 01 41 20 16 10 - Fax : 01 41 20 16 09

**Seine-Amont**  
2 bis, rue de l'écrivain - 89100 Sens  
Tél : 03 86 83 16 50 - Fax : 03 86 95 23 73

**Vallées de Marne**  
30-32, Chaussée du Port - 51035 Châlons-en-Champagne cedex  
Tél : 03 26 66 25 75 - Fax : 03 26 65 59 79

**Vallées d'Oise**  
Rue du Docteur Guérin - ZAC de l'Université - 60200 Compiègne  
Tél : 03 44 30 41 00 - Fax : 03 44 30 41 01

**En direction territoriale et maritime**

**Rivières de Basse-Normandie**  
1, rue de la Pompe - BP 70087 - 14203 Hérouville-St-Clair cedex  
Tél : 02 31 46 20 20 - Fax : 02 31 46 20 29

**Seine-Aval**  
Hangar C - Espace des marégraphes - BP 1174 - 76176 Rouen cedex 1  
Tél : 02 35 63 61 30 - Fax : 02 35 63 61 59



Septembre 2010 - MK&SR



eau  
seine  
NORMANDIE

# ELUS, RESPONSABLES ESPACES VERTS ET VOIRIES

## PRÉSERVONS NOS RESSOURCES EN EAU DÉSHÉRBONS SANS HERBICIDES



ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE À L'EAU  
Agence de l'eau



**C'EST POSSIBLE !**

La commune s'est engagée dès 2008 dans une démarche de réduction de l'utilisation des pesticides. Une étude du bassin d'alimentation de notre captage d'eau potable a permis de déterminer les zones sensibles de notre commune. La mise en place d'un plan de désherbage tenant compte de ce zonage a permis de définir les pratiques appropriées selon les sites. Des espaces précédemment traités aux herbicides ont été engazonnés ou confiés à la végétation spontanée. Une zone pilote a été délimitée, elle sera étendue à toute la commune si l'expérience est concluante.

Afin de communiquer sur notre démarche, nous avons à plusieurs reprises évoqué dans nos publications communales la contradiction qu'il y aurait à exiger une eau parfaitement saine au robinet et à réclamer un usage intensif des pesticides devant chez soi. La zone pilote a fait l'objet d'un affichage explicatif et les employés des espaces verts expliquent directement au cours de leurs travaux la démarche aux riverains.

Les arguments pour convaincre les autres communes :

- La satisfaction des habitants qui constateront que l'on prend soin de leur santé en leur évitant de rencontrer des produits toxiques dans leurs espaces proches et dans leur eau.
- La crainte d'être une commune en retard sur celles qui ont adopté la bonne démarche.
- Sur le long terme, des économies budgétaires dues à la diminution des achats de produits chimiques.

**M. Robert BAELI, conseiller municipal de Villeneuve-la-Guyard (Yonne)**



# RÉCONCILIER DÉSHERBAGE ET QUALITÉ DE L'EAU, C'EST POSSIBLE !

## ALERTE !

Sur le bassin Seine-Normandie entre 2007 et 2009, les pesticides étaient présents dans :

- **94 %** des points suivis dans les cours d'eau
- **78 %** des points suivis en eaux souterraines

Les substances les plus fréquemment rencontrées étant des herbicides.

Source : AESN.

## ALERTE !

Les eaux pluviales, chargées de micropolluants subissent des traitements dans les stations d'épuration ou dans les ouvrages de décantation implantés sur les réseaux, avant rejet dans le milieu naturel.

Or ces ouvrages ne dégradent pas les pesticides. Toute application sur les surfaces urbaines doit donc être limitée.

## DE L'AUDIT AU PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL : QUELQUES CONSEILS

Aux collectivités qui souhaitent réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, l'agence recommande d'effectuer :

- un audit de leurs pratiques, sous forme d'auto-diagnostic ou avec l'aide d'un prestataire extérieur, tel l'outil proposé par le groupe régional phytosanitaires d'Ile de France, Phyt'eaux propres,
- sur la base de cet audit, un plan de désherbage communal qui permettra d'aller plus loin dans la maîtrise des risques de pollution vers la ressource en eau, en instaurant une gestion différenciée des méthodes de désherbage selon la localisation et le type de surface à entretenir (ruisselante ou infiltrante).

## Pesticides : un risque élevé en zones non agricoles

Affectant l'ensemble des masses d'eau du bassin Seine-Normandie, la présence de pesticides, principalement d'herbicides, fait peser une menace sérieuse sur les écosystèmes et la santé humaine. La protection de la ressource en eau est donc un enjeu majeur, particulièrement mis en avant dans l'application de la Directive Cadre Européenne sur l'eau.

Si l'agriculture consomme 90 % des quantités de produits phytosanitaires vendues en France (65.000 tonnes en 2009), l'impact des pratiques non agricoles, essentiellement de désherbage sur les voiries et les espaces verts et de loisirs, n'est pas pour autant négligeable dans la pollution de l'eau. Cela tient en grande partie à la nature des surfaces traitées : souvent imperméables et favorisant donc le ruissellement.

Ainsi en milieu urbain, jusqu'à 40% de la quantité d'herbicides appliquée peut atteindre les cours d'eau, contre 1% environ pour les terres cultivées.

Source : FEREDDEC Bretagne

## Ce que les communes gagnent avec l'abandon des herbicides...

Diminuer la consommation d'herbicides, c'est possible ! En utilisant d'autres méthodes de désherbage ou plus simplement encore, en acceptant la végétation spontanée.

Ces démarches offrent de nombreux avantages :

- la préservation des ressources en eau (eaux souterraines, lacs, rivières, ...), notamment celles destinées à la production d'eau potable,
- la réduction du coût des mesures curatives (usines de traitement spécifique) pour maintenir l'eau potable,
- l'optimisation des budgets d'entretien des espaces publics,
- la sécurité sanitaire des jardiniers municipaux et des habitants, en particulier les personnes fragiles (enfants, femmes enceintes, personnes âgées, ...),

## C'EST POSSIBLE !

**Le Havre (Seine-Maritime) ville pionnière dans la gestion différenciée des espaces verts**

*Si nous avons d'abord mis l'accent sur l'utilisation de produits moins toxiques, très vite, nos actions ont porté sur une diminution des quantités. Le désherbage thermique et les différents paillages y ont nettement contribué.*

*Après avoir sensibilisé nos agents, place est laissée à la végétation spontanée dès que cela est compatible avec l'esprit du jardin. Fini les « jardins horticoles sophistiqués » et les « beaux gazons verts » systématiques. En une petite dizaine d'années, nous avons ainsi revu en profondeur nos pratiques d'entretien des espaces verts, y compris la consommation d'eau et l'apport de fertilisants. Tout cela dans une logique de développement durable.*

**Daniel LECLERCQ, directeur des espaces verts de la ville du Havre**

## UN AUTRE REGARD : ACCEPTER LA VÉGÉTATION SPONTANÉE

### Faut-il vraiment désherber ?

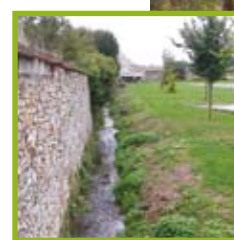
Cette pratique prend certainement racine dans notre forte culture des "jardins à la française" où l'homme cherche à maîtriser la nature par tous les moyens.

Mais est-il toujours nécessaire de désherber ? Doit-on éliminer les herbes sauvages, totalement et partout ?

Inspirons-nous de pays qui portent un regard positif sur les adventices (mauvaises herbes)...



Avant...



...après.



Rond point végétalisé en jachère fleurie

### Que font nos voisins européens ?

Aux Pays-Bas, premiers producteurs européens de fleurs et de plantes horticoles, les habitants savent accepter les herbes spontanées. Ce comportement, inauguré dans des villes-pilotes il y a une vingtaine d'années, s'est généralisé jusque dans le moindre village rural.

En Italie, la végétation spontanée est largement tolérée, y compris dans des espaces prestigieux comme les quais du canal de l'Arsenal, à Venise, où les "herbes folles" s'immiscent entre les pavés.

En Suède, on laisse l'herbe se développer dans les allées et les pissenlits pousser sur les pelouses (pas de désherbant sélectif !). Le passage régulier des piétons sur les trottoirs et les allées suffit à contrôler les plantes spontanées...

### Un autre sens de l'esthétique

Cette tolérance vis-à-vis de la végétation spontanée correspond à une autre conception de l'esthétique, à une nouvelle approche du paysage urbain. D'où le besoin de convaincre les professionnels et le public que les herbes sauvages peuvent être belles et utiles à leur façon... Cette invitation de la nature en ville ne peut se faire qu'avec une évolution des mentalités et des habitudes de travail.



Allée naturellement enherbée



Berges enherbées le long d'un cours d'eau

## DES PARTENAIRES VOUS ACCOMPAGNENT

### Le plan Ecophyto 2018

Le plan national Ecophyto 2018 vise à réduire de moitié l'utilisation des pesticides en 10 ans si possible. Dans chaque région du bassin Seine-Normandie, un CROS (Comité Régional d'Orientation et de Suivi) du plan Ecophyto 2018 a été mis en place. Sa vocation : initier, suivre et coordonner les actions visant la réduction de l'utilisation des pesticides en zones agricoles mais aussi en zones non agricoles (voiries, routes et autoroutes, voies de chemin de fer, golfs, terrains de sport, cimetières, jardins particuliers...).

### Les organismes locaux

Plus localement, d'autres organismes peuvent vous apporter un appui : le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) ou les FREDON (Fédération Régionale de Lutte Contre les Organismes Nuisibles) pour les actions de formation, les associations environnementales pour un soutien technique...



Mur végétalisé



Pied de mur enherbé

## L'Agence de l'eau Seine-Normandie vous accompagne...

L'Agence de l'eau Seine-Normandie peut vous aider, techniquement et financièrement, à repenser vos méthodes de désherbage. Elle soutient vos différentes actions :

ACTIONS	TAUX DE SUBVENTION	CONDITIONS / REMARQUES
Audit des pratiques phytosanitaires	Jusqu'à <b>50%</b>	
Plan de désherbage Plan de gestion différenciée	Jusqu'à <b>50%</b>	Obligation de mettre en place un plan de communication à destination des habitants de la commune
Acquisition de matériel (désherbage mécanique ou thermique, plantes couvre-sol, paillage,...)	Jusqu'à <b>40%</b>	
Formation des agents municipaux	Jusqu'à <b>50%</b>	
Actions de communication	Jusqu'à <b>50%</b>	
Etudes et expérimentations	Jusqu'à <b>50%</b>	Le taux d'aide peut être porté à 80% pour les communes situées sur l'aire d'alimentation d'un captage identifié comme prioritaire au titre du Grenelle de l'environnement

## C'EST POSSIBLE !

### 7 communes au "0 phyto", 21 communes au "0 phyto" sur voirie

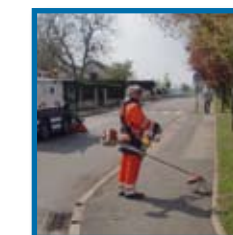
Depuis 2003, nous accompagnons les collectivités de la Brie dans la reconquête de la qualité de la nappe du Champigny. Au-delà d'une bonne utilisation des herbicides et de l'arrêt des traitements inutiles, nous avons développé l'introduction des techniques alternatives au désherbage chimique, la gestion différenciée des espaces verts, la couverture des sols notamment par paillage... Tout ceci bénéficie à l'eau, à l'air, à la biodiversité et donc au cadre de vie des habitants.

Fin 2009, ce sont plus de 140 communes engagées à nos côtés, avec une réduction moyenne de 80% de la quantité d'herbicides utilisés depuis leur diagnostic initial.

**François BIRMANT, responsable des actions préventives, association AQUI' Brie (Seine-et-Marne).**



Gestion différenciée des tontes



Désherbage mécanique sur voirie